Chamoux-sur-Gelon
Elaboration du PLU
Réunion publique du 27 novembre 2015

METROPOLE SAVOIE

SCoT METROPOLE SAVOIE

Que dit le SCoT Métropole Savoie ?

Les 5 grands axes stratégiques du projet de territoire

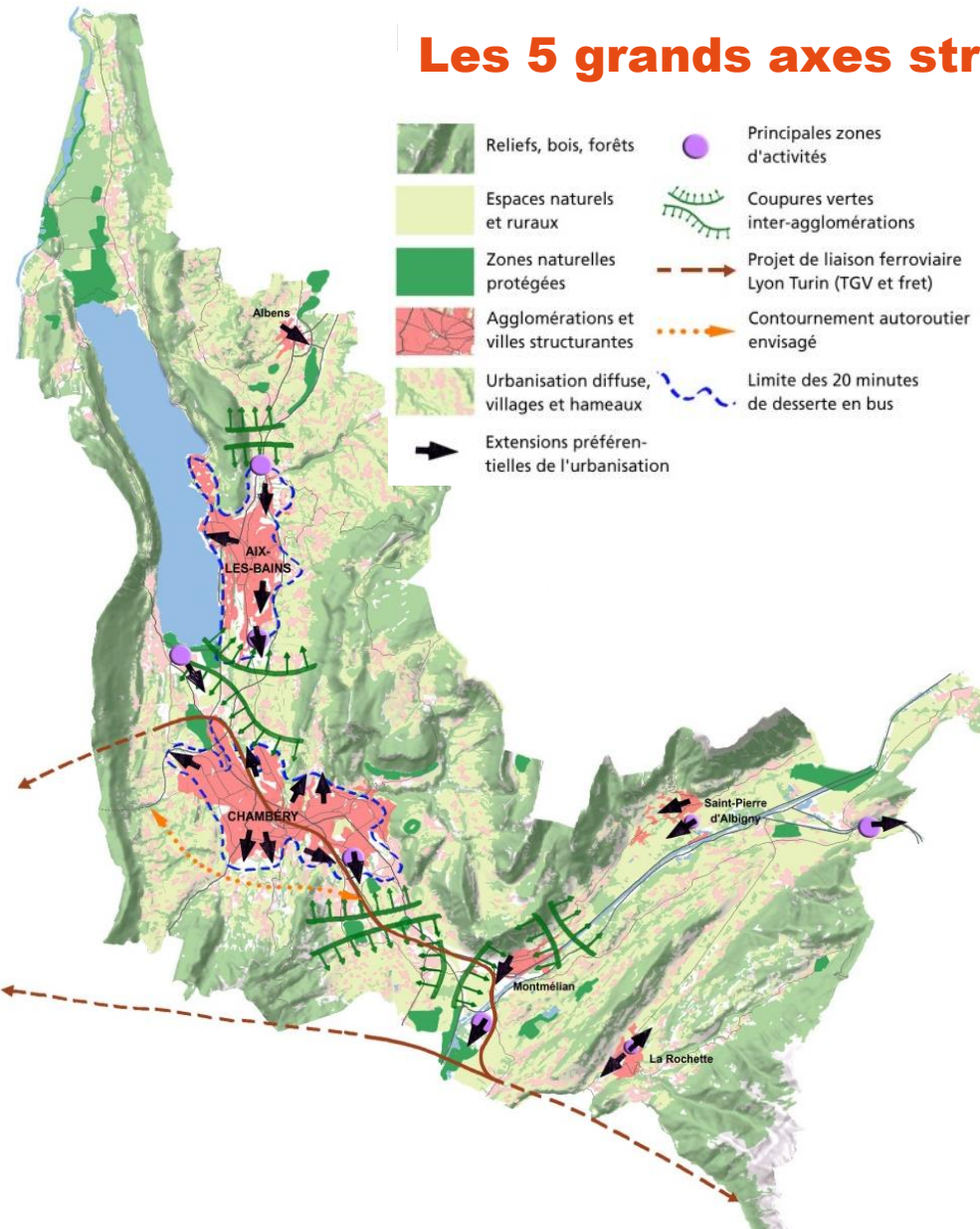

- → **Répondre aux besoins en logements dans le cadre d'une gestion économe de l'espace**
- → **Renforcer la cohésion sociale et territoriale**
- → **Organiser un développement économique cohérent**
- → **Rééquilibrer les modes de déplacements**
- → **Préserver et valoriser l'environnement**

Que dit le SCoT Métropole Savoie ?

Renforcer la cohésion sociale

- Toutes les **opérations significatives** à l'échelle de la commune comporteront **au moins 20 % de logements locatifs sociaux.**
- Cette règle sera systématique pour les opérations d'habitat de plus de 5 000 m² de SP.
- Dans les communes concernées par l'article 55 de la loi SRU, la proportion de logements locatifs sociaux sera de **30 % minimum.**

Que dit le SCoT Métropole Savoie ?

Carte de synthèse :

équilibre développement / protection

- bâti existant
- zones d'activités existantes
- route verte
- route rurale de caractère

Pôles préférentiels d'urbanisation

- dominante habitat
- dominante activités
- réserve d'urbanisation long terme

Espaces à protéger

- espace viticole
- espace agricole
- espace paysager
- espace agricole et paysager
- espace viticole et paysager
- espace naturel
- espace sportif - récréatif

Que dit le SCoT Métropole Savoie ?

En matière de protection :

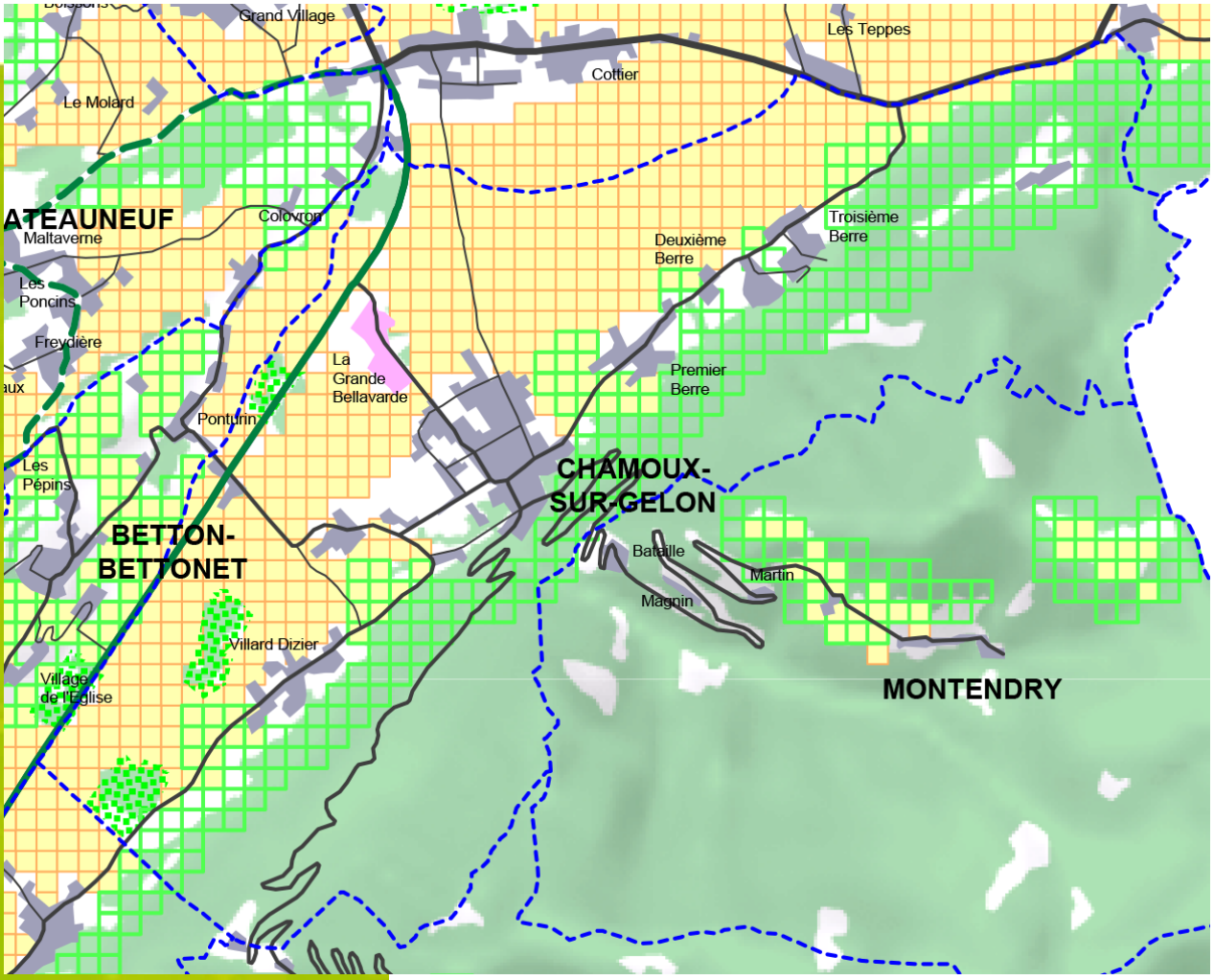

→ **Espace agricoles :** enjeux agricoles forts à protéger.

→ **Espace paysager** : strictement protégé dans le PLU ; seules sont autorisées les modifications et extensions limitées des bâtiments existants situés en continuité des hameaux et villages existants.

→ **Espace agricole et paysager :** strictement protégé ; inconstructible y compris pour l'agriculture.

→ **Espace naturel** : strictement protégé dans le PLU ; inconstructible.

→ **Route verte :** enjeu de protection des paysages vus depuis cette route qui traverse des espaces naturels.

Que dit le SCoT Métropole Savoie ?

En matière de développement :

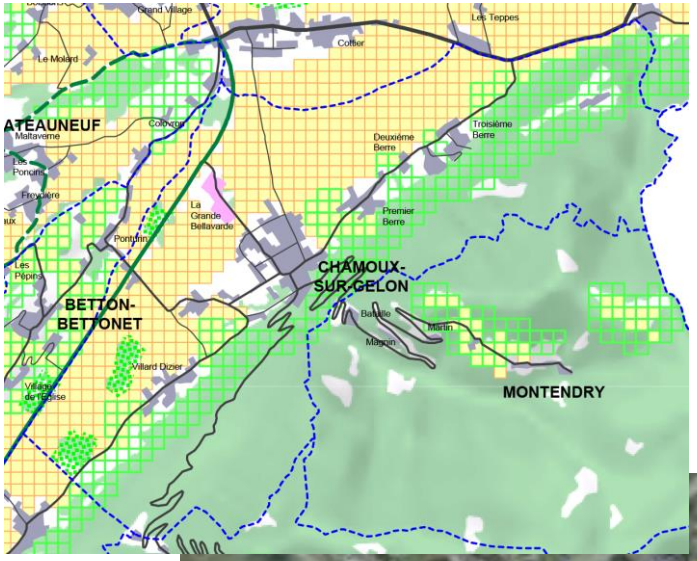

Chamoux-sur-Gelon : Centralité du quotidien principale

- **Dimensionnement du potentiel d'urbanisation à dominante habitat :** 20 ha pour la période 2005-2025
- **Opération significative à définir dans le PLU :** 20% de logements locatifs sociaux.
- **Secteur préférentiel d'accueil du commerce :** centralité du quotidien principale